



## Destinataires

Président(e)s des clubs bretons

A Rennes, le 28 septembre 2020

### **Ligue de Bretagne de Badminton**

19 Rue Le Brix  
35200 RENNES  
02.99.26.36.56

[ligue@bretagnebadminton.com](mailto:ligue@bretagnebadminton.com)  
[www.bretagnebadminton.com](http://www.bretagnebadminton.com)

Association Loi 1901 n° W353002744  
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

- > Réf. JPD / SL / n°2020-069
- > Objet : Invitation Assemblée Générale Ligue

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue de Bretagne de Badminton se déroulera le **samedi 03 octobre 2020 à ROSTRENEN.**

**Salle des Fêtes – Sal ar Gouelioù  
Impasse Vinogen ar feuten  
22 110 ROSTRENEN**

## **ORDRE DU JOUR**

***09h00 : Accueil et vérification des pouvoirs des délégués départementaux***

***09h30 : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire***

- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2019
- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
  - Bilan financier 2019
  - Budget prévisionnel 2020
- Questions diverses relatives aux rapports des commissions régionales
- Récompenses

***11h00 : Début de l'Assemblée Générale Elective***

- Vérification des pouvoirs des délégués départementaux
- Présentation des candidats
- Elections des membres au Conseil d'Administration
- Proclamation des résultats

***Interruption de l'AG et réunion du nouveau Conseil d'Administration pour la proposition du Président.***

- Election du Président par l'Assemblée Générale
- Proclamation des résultats
- Elections des représentants de la Ligue aux Assemblées Générales Elective et Ordinaire de la Fédération Française de Badminton.

***12h30-13h00 : Fin de l'Assemblée Générale Elective***

**=> page 1 sur 2**

Nous vous rappelons que seuls voteront les délégués élus par les comités départementaux et éventuellement leurs suppléants, si les titulaires ont signalé leur absence.

Conformément aux statuts, le vote par procuration et par correspondance ne sont pas admis (Art.7).

### **Mesures sanitaires mises en place**

- Le port du masque est obligatoire dans la salle de réunion durant toute la durée de l'Assemblée Générale.
- Du gel hydro alcoolique sera à votre disposition à l'entrée des locaux.
- La salle de réunion sera aménagée avec respect de la distanciation physique en vigueur.
- Aucun repas ni vin d'honneur ne sera mis en place à l'issue de l'AG en raison de la situation actuelle.
- Merci d'amener votre stylo pour la signature de la feuille d'émargement.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations sportives les meilleures.

**Jean-Paul DIDIER**  
Président  
Ligue de Bretagne de Badminton

